

la lettre

du Haut Val d'Oise

N°6 - juin 2007

Votre Communauté de Communes

Le parking de Persan devient intercommunal au 1er juillet 2007

à lire en page 4



Conseil communautaire : vote du budget primitif 2007

à lire en pages 6 & 7

à votre service...

à lire en page 5

Notre adhésion à la C.C.H.V.O (Communauté de Communes du Haut Val d'Oise) est devenue effective en 2004, non sans une certaine inquiétude.

En effet, notre équipe municipale et de nombreux Nointellois se posaient de nombreuses questions sur cette structure alors inconnue qui regroupait des villes de tailles différentes, la nôtre en étant la plus petite. Depuis cette création, tous nos doutes et nos craintes se sont effacés, les cinq autres communes jouent le jeu et Nointel a les mêmes pouvoirs que ses partenaires. En tant que Maire de notre village, je suis Vice-président de cette intercommunalité au même titre que les autres Maires, avec les mêmes devoirs et les mêmes pouvoirs. Nos avis et nos besoins sont toujours pris en compte, nous pouvons nous en féliciter. Dès le début, nous avons pu bénéficier de tous les services mis en place, par exemple de l'aide aux manifestations, de la préservation de l'environnement, du nettoyage des graffitis, de l'élagage de nos vieux arbres et de la plantation de leurs remplaçants... toutes ces aides nous permettent de maintenir les mêmes taux d'imposition tout en bénéficiant de services.

Une des avancées les plus marquantes est la reprise par la C.C.H.V.O de l'instruction du droit des sols du fait de l'arrêt de ce travail par la D.D.E. Ce service fonctionne très bien, avec des permanences dans chaque mairie et une réduction considérable du temps d'attente des décisions.

De même, n'oublions pas que, sans la Communauté de Communes, le réseau de transport de bus aurait été considérablement réduit et limité aux lignes économiquement rentables alors qu'aujourd'hui, il dispose de bus qui vont être renouvelés pour améliorer le transport des usagers et il a pu être largement développé sur l'ensemble de la Communauté. Soulignons la complexité du dossier de convention qui va être signé avec Keolis Val d'Oise et qui a pu être mené à bien par les services de la Communauté de Communes en veillant au respect de la qualité de service attendus et aux intérêts financiers de nos villes.

Soyons fiers de disposer d'une Maison de l'Emploi labellisée au service de tous, demandeurs d'emplois ou actifs, salariés ou entrepreneurs, jeunes ou moins jeunes et dont la déclaration de création vient d'être publiée au Journal Officiel.

Il est vrai que cette structure complémentaire a augmenté significativement le temps de travail des élus mais je pense que c'est une bonne solution pour l'avenir. Cela permettra des investissements que l'on ne pouvait envisager dans notre solitude, ce n'est pas pour rien qu'on dit depuis fort longtemps : "l'Union fait la force".

Animé de cette certitude, je continuerai à mettre tout en œuvre au service des Nointellois et de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Jean-Luc Mauduit
Maire de NOINTEL



La Maison de l'Emploi

Après la labellisation et l'appellation honorifique de Maison de l'Emploi, la structure sous forme associative est enfin créée. Son Directeur vient d'être recruté.

Ne manquez pas le prochain bulletin où vous pourrez découvrir les visages des agents au service du territoire de la Communauté de Communes.



Pôle de coordination ressources aux entreprises



Pôle accueil au public

Les foulées du Haut Val d'Oise

Le territoire ne sera pas cette année foulé par les chaussures des sportifs émérites que nous avons l'habitude d'accueillir. Nous sommes au regret de ne pouvoir organiser cette manifestation sportive qui anime les rues et donne du sens à toute notre action : être fort dans l'effort et participer à une action collective.

Nous espérons que le calendrier de 2008 nous sera plus favorable (l'organisation des élections de 2007 a monopolisé le temps de travail qui était imparti à l'organisation de cette action).

Nous nous excusons auprès des sportifs et les incitons à continuer à s'entraîner sur notre territoire, pour que les foulées du Haut Val D'Oise de 2008 soit un évènement majeur !

Les nouvelles du gymnase Diagana

Vous connaissez tous le gymnase Diagana : cet équipement a la joie d'accueillir un nouveau maître des lieux : Monsieur Pierre !

Nous vous remercions de réserver un excellent accueil à celui qui gardera cet espace propre, agréable et fonctionnel.



C'était à Nointel...

Le grand tournoi de chevalerie

C'était une belle journée sur le territoire : sans poisson mais avec des chevaux !!!!

En effet, le dimanche 1er avril 2007 à 15h00, chevaux et voltigeurs de la compagnie "Cheval Spectacle" sont venus animer, au grand bonheur des spectateurs, la place du Château de Nointel. Cette manifestation, organisée par la Commission des Fêtes de Nointel et le soutien de la communauté de Communes du Haut Val d'Oise, a rassemblé les fans du Moyen-Âge et enchanté les curieux venus apprécier les habits d'époque et les exercices de voltige.



Prochainement, un site internet...

La communauté de communes bientôt sur la toile...

La communauté de communes aura bientôt son site internet, qui permettra aux habitants du territoire d'avoir accès à une multitude d'informations ...

Tenez-vous prêt !

Salon des talents locaux

La Communauté de Communes organise pour la troisième fois le salon des talents locaux le 18 novembre 2007 à Bruyères sur Oise à l'Espace Lino Ventura.

Comment cela vous n'osez pas y participer ? Ce salon est un lieu convivial de rencontre et d'échange où tous ceux qui ont un loisir lié à la créativité, à l'art peuvent se rejoindre, exposer et discuter de leurs pratiques.

Alors venez nombreux : vous faites de la peinture sur soie, de la sculpture, de la pâte à sel, de la peinture à l'huile, des dessins de mangas, de la couture, des poèmes, de la broderie, des peintures à la bombe, vous nous intéressez !

Merci de prendre contact auprès de la communauté de communes ou de renvoyer ce bulletin de participation.

Bulletin d'inscription au Salon des Talents Locaux

(Bulletin à renvoyer au service Communication : 16, rue Nationale BP 80022 95 260 Beaumont-sur-Oise)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Type de talent :

Grande nouvelle pour les habitants du territoire...

La gestion du parking de la Gare Persan-Beaumont devient intercommunale

Tous les jours, vous empruntez les transports en commun et devez vous rendre à la gare de Persan-Beaumont pour aller sur votre lieu de travail, à la FAC, ou juste faire les boutiques à Paris...

Bref, si les transports en commun offrent un grand confort, encore faut-il se rendre à la gare et trouver un endroit pour garer sa voiture, son scooter, son vélo !

La Communauté de Communes vous offre un nouveau confort : celui de pouvoir vous garer dans le parking situé à 10 mètres de la gare de Persan-Beaumont. Ce parking est situé en face de la gare et dispose de **530 places** réparties sur trois niveaux. **Il devient intercommunal dès le 1^{er} juillet 2007.** Qu'est ce que cela va changer à votre quotidien ?

1) Vous allez faire des économies :

Et oui, avant ce transfert, les Persanais jouissaient d'un tarif préférentiel à 15,20 euros par mois, car le service était organisé et payé par la Ville de Persan. Les habitants des cinq autres villes de la Communauté de Communes payaient eux 26,50 euros par mois.

Voici l'avantage incontestable d'être dans une structure intercommunale : tous les services sont mis en place pour toutes les villes et chacun bénéficie d'un même tarif préférentiel.

C'est pourquoi, tous les habitants de la Communauté de Communes, qu'ils soient Briolins, Moursiens ou Nointellois...

TOUS profiteront d'un tarif unique de 15.20 euros par mois.

2) Vous allez mettre votre véhicule en sécurité :

En effet, vous étiez nombreux à vous garer sur le parking du centre commercial Leclerc. Mais, combien d'entre vous se sont préoccupés et interrogés sur l'état de leur voiture ? Combien de fois avez-vous

entendu que des usagers avaient subi des dégradations sur leurs voitures ?

L'intercommunalité vous offre la Solution-Sécurité pour votre voiture, car le parking est entièrement sécurisé, deux gardiens veillent sur vos voitures et un système de vidéosurveillance optimal jour et nuit vous rassureront.

3) Vous allez gagner du temps :

En effet, la Communauté de Communes vous donne la possibilité de vous abonner selon vos besoins, cela vous garantit un gain de temps et des économies d'argent et vous offre la possibilité de vous adonner à d'autres moments que ceux qui étaient impartis à votre trajet train-voiture !

ABONNEMENT	Tarifs pour les habitants de l'intercommunalité (Beaumont-sur-Oise, Bernes, Bruyères, Mours, Nointel, Persan)	Tarifs pour les habitants du Val d'Oise	Tarifs pour les habitants hors département
Au 1er Juillet 2007			
Tarif hebdomadaire	-	9,30 €	10,80 €
Tarif mensuel	15,20 € (au lieu de 26,50 €)	26,50 €	38,00 €
Tarif trimestriel	-	76,00 €	101,00 €



TARIF A LA JOURNEE	
de 0 à 1 heure	gratuit
de 1 à 2 heures	0,80 €
de 2 à 3 heures	1,20 €
de 3 à 4 heures	1,50 €
de 4 à 5 heures	2,00 €
de 5 à 6 heures	2,40 €
de 6 heures et +	2,70 €



Le droit des sols à votre service !

A votre service pour toutes questions...

Les villes de la Communauté de Communes ont pleine compétence pour pré-instruire vos demandes de travaux et vos permis de construire. C'est donc dans vos villes respectives, au sein des Mairies que vous devez vous rendre en premier pour faire vos demandes de travaux.

En appui aux villes qui sont vos interlocuteurs en première instance, vous pouvez demander conseils aux deux instructrices de la Communauté de Communes pour :

- vos projets de construction,
- vos souhaits d'installation d'abri de jardin,
- d'agrandissement de votre maison
- ou si avez juste besoin d'une info en aménagement ou en urbanisme.

Il vous suffit de composer le numéro direct d'une des deux instructrices :

01 39 37 59 72 ou 01 39 37 59 73

Celles-ci donneront immédiatement réponses à vos questions ou si le dossier est important, elles conviendront avec vous d'un rendez-vous.

Important : le Service Droit des Sols de la Communauté de Communes ne pourra pas vous recevoir dans les locaux de la Communauté de Communes, mais ce service viendra à vous dans les Hôtels de Ville de chaque Commune du territoire.

Facile, non ?

Pourquoi dois-je composer mon billet dans le bus ?

C'est vrai ! Sortir son billet de bus pour le composer tous les matins et les soirs prends du temps ! Mais c'est un impératif pour vous les usagers de ces lignes qui souhaitent voir ce réseau se développer et être plus efficace.

En effet, composer son billet signifie que vous êtes comptés ! C'est important car c'est le seul moyen pour la Communauté de Communes de prouver l'intérêt de ce réseau de bus.

Ce réseau est contrôlé par le STIF : le syndicat de transport de l'île-de-France. Ce dernier nous aide à développer des lignes et améliorer le service, seulement en fonction de la fréquentation des bus :

Vous avez un abonnement ou un billet en règle et vous ne compostez pas ? Alors vous n'existez donc pas en qualité d'usagers des transports en commun et votre besoin ne compte pas !

Donc quand on composte, quand on valide son ticket, on s'offre des chances de développer ce réseau et d'avoir plus de lignes :

A votre service pour enlever les tags...

Vous êtes un habitant du territoire de la Communauté de Communes et souffrez en silence de voir des tags **sur votre propriété** et visible de la voie publique ? La Communauté vous aide en supprimant ce qui gâche votre vue ! Comment ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

1) Vous pouvez vous rendre à la mairie de votre Commune qui transmettra votre demande au Service Droit des Sols de la Communauté de Communes.

2) vous pouvez demander un imprimé au : 01 39 37 59 72 ou au 01 39 37 59 73 qui vous l'adressera à votre domicile. Il conviendra alors de nous le renvoyer dûment complété et signé par FAX au service droit des sols, au 01 39 37 94 14 ou par courrier : Communauté de Communes du Haut Val d'Oise - 16 rue Nationale - BP 80022 - 95260 Beaumont-sur-Oise

3) Le demander par courriel à l'adresse : ads2cchvo@yahoo.fr. En attendant de vous offrir la possibilité de télécharger directement le document grâce à notre futur site internet.

Facile, non ?

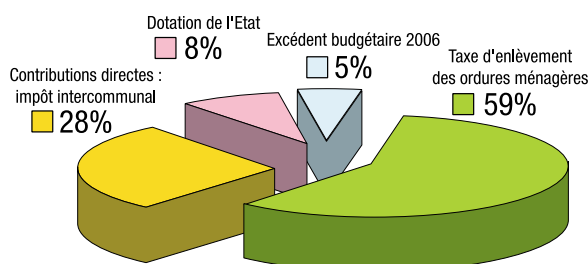


Alors à vos compostages !!!!!

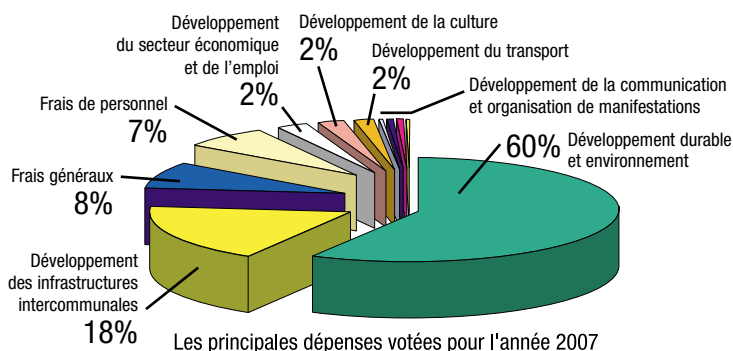


Les principales décisions du Conseil Communautaire

Vote du Budget Primitif 2007 :



Les principales recettes votées pour l'année 2007



Les principales dépenses votées pour l'année 2007

Fonds de concours 2007 :

Vu l'intérêt de développer les actions culturelles de l'école municipale de musique de Persan et le cinéma municipal de Beaumont-sur-Oise, la Communauté de Communes a souhaité subventionner ces deux structures.

Ainsi, un fonds de concours de 70 000 euros sera versé à la ville de Persan dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique pour l'année 2007 ; et un fonds de concours de 30 000 euros sera versé à la ville de Beaumont-sur-Oise dans le cadre du fonctionnement du cinéma municipal pour l'année 2007.

Le PLUS de LA COMCOM

En versant une subvention à l'école de Musique, la Communauté de Communes a permis une baisse des tarifs au bénéfice des usagers : désormais un enfant extérieur à la ville de Persan bénéficie d'un tarif préférentiel, dès lors qu'il appartient au territoire de la Communauté de Communes : ce fonds de concours a ainsi permis à certaines familles d'inscrire un ou plusieurs de leurs enfants à une activité musicale.

Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2007 (TEOM) :

Le Conseil communautaire s'est prononcé avec regret pour une hausse des taux relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette hausse incontournable des taux demandée par le syndicat SICTOMIA est liée à une hausse des déchets par habitant, à une hausse des prix de décharge ultime (tout ce qui n'est pas recyclable) et à une hausse du prix du gasoil qui grèvent considérablement le syndicat chargé du ramassage des déchets dans les six communes.

Commentaires

Les élus rappellent que le tri sélectif permet au territoire de réaliser des économies d'énergie considérables et par la même occasion, de préserver des ressources naturelles précieuses. Effet de serre, déforestation, couche d'ozone menacée... Autant de fléaux qu'on ne peut plus ignorer. En triant ses emballages, chacun de nous participe à la préservation de notre environnement :

- Grâce aux 393 000 tonnes de papier-carton recyclées, **plus d'un million de tonnes de bois sont restées dans les forêts...**

- **140 000 tonnes de pétrole** ont été **épargnées** grâce à l'équivalent de 6 milliards de bouteilles et flacons en plastique triés ! Grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nos déchets d'emballages ont donc une seconde vie.

- **De bons réflexes qui sonnent la fin des décharges sauvages** où l'on avait l'habitude de stocker nos déchets. Des résultats qui nous touchent directement : d'après l'Organisation Mondiale de la Santé, en France, la pollution atmosphérique cause davantage de décès que les accidents de la route.

Opposition au projet de déplacement de la zone nautique

Les services de l'Etat ont informé certaines communes de la communauté que, dans le cadre de la naviga-



tion de plaisance des activités sportives et touristiques, il est envisagé de déplacer la zone autorisée aux sports motonautiques, actuellement comprise sur le territoire de Butry, Parmain et l'Isle-Adam.

Cette zone pourrait être déplacée sur les communes de Bernes, Beaumont, Bruyères, Noisy et Asnières.

Le conseil communautaire s'oppose au projet de déplacement de la zone autorisée aux sports motonautiques sur les communes du territoire du Haut Val d'Oise, car il considère que ces activités sont incompatibles avec la proximité de services de santé et aggraveraient les nuisances déjà subies par les villes du territoire communautaire,

Plus particulièrement, les motifs de refus à cette évolution sont fondés sur les faits suivants :

- les nuisances sonores déjà subies par les habitants du territoire émanant de l'aérodrome,
- la proximité de l'hôpital intercommunal qui requiert un environnement nécessitant le repos des patients,
- ces activités motonautiques s'opposeraient à la pratique de la pêche sur le territoire du Haut Val d'Oise,
- ces activités sont incompatibles avec la pratique de l'aviron et de la voile, présente dans le secteur proposé,
- l'île des Aubins accueille une faune et une flore que les élus communautaires souhaitent préserver,
- le projet de déplacement de la zone d'évolution nautique est proposé dans un territoire complètement étranger à la création de cette activité et il ne saurait par conséquent en accepter les nuisances générées par d'autres décideurs.

Demande d'Adhésion à l'association EVOI

Considérant que la création d'entreprises et de commerces doit être développée sur le territoire, la communauté de communes a demandé à adhérer à l'association EVOI (**Est Val d'Oise Initiative**), qui a pour but d'aider tous les porteurs de projets de création d'entreprises et de commerces.

Rappel : l'un des axes de travail de la Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est de :

- mettre en place un chaînage complet de la création d'entreprise qui va de la détection du futur porteur de projet jusqu'à l'accompagnement post-crédation,
- pouvoir apporter un soutien par l'octroi d'une aide financière : octroi d'un prêt, d'un montant variant entre 5 000 et 20 000 € au maximum, sans intérêt et sans garantie personnelle des porteurs de projets.
- Assurer un accompagnement des porteurs de projets en les parrainant et en les aidant techniquement gracieusement

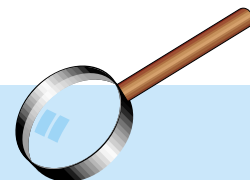
Pour info :

Cette association ne travaillait jusqu'alors qu'avec la ville de Persan, et les aides étaient jusqu'ici réservées uniquement aux créateurs qui implantaient leur entreprise à Persan. En 2006, ce sont 8 porteurs de projets qui ont été accueillis et orientés par l'association EVOI et qui souhaitaient s'implanter à Persan. Deux porteurs de projets ont bénéficié d'un prêt et c'est une nouvelle entreprise qui s'est créée à Persan.

L'adhésion de la Communauté de communes à cette association, qui ne coûte que 156 euros, permettra à l'ensemble des villes du territoire de bénéficier de ce dispositif.

La participation annuelle complémentaire sera financée par la Maison de l'emploi qui est subventionnée à 80% par l'état.

ZOOM SUR EVOI



Depuis 2000, l'association EVOI a financé la création ou la reprise de 78 entreprises dans l'Est du Val d'Oise, parmi lesquelles 69, soit 90%, sont toujours en activité. A ce jour, 192 emplois directs ont ainsi été créés et pérennisés (auxquels s'ajoutent 13 apprentis), soit une moyenne de 2,5 emplois par entreprise financée.

SORTIR EN JUIN

Vendredi 29 **conférence**

BEAUMONT-SUR-OISE : conférence tenue par Mme Meynard, "De Parcenco à Persan", salle du Conseil de l'Hôtel de Ville à 20h30

SORTIR EN JUILLET

Dimanche 1er **Fête**

MOURS : Fête de la Ville

Vendredi 13 **spectacle Fête**

BERNES-SUR-OISE : à partir de 20h30, place de la Mairie spectacle et animation de rues et vers 23h00, spectacle Pyrosymphonique, suivi d'un grand Bal populaire (Place de la Mairie).

BEAUMONT-SUR-OISE ET PERSAN : sur le Pont, à 20h00 : distribution de lampions, à 21h00, départ de la fanfare suivie d'un défilé aux flambeaux dans les rues et à 23h00 : feu d'artifice sur le pont de l'Oise suivi d'un traditionnel bal populaire.

SORTIR EN AOÛT

Les samedi 25 et dimanche 26 **Fête**

BRUYÈRES-SUR-OISE : Fête Communale : concours de déguisements au Centre-ville, rue de Moranges

SORTIR EN SEPTEMBRE

Samedi 8 **Culture sport**

BRUYÈRES-SUR-OISE : Forum des Associations au Gymnase des Quincelettes

MOURS : Forum des Associations à la Maison des Associations

PERSAN : Forum des associations - Salle Marcel Cachin à partir de 14h - Démonstrations

Samedi 15 **loisirs**

BEAUMONT-SUR-OISE : "des Mots et des Couleurs" à la Bibliothèque de 10h00 à 13h00 (renseignements bibliothèque au 01.34.70.03.31)

Dimanche 16 **Culture**

BEAUMONT-SUR-OISE : Journée du patrimoine : Château, Eglise, Hôtel du Croissant, Cimetière, Lycée Evariste Gallois, Cinéma "Beaumont-Palace" de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (renseignements au syndicat d'Initiative)

BRUYÈRES-SUR-OISE : Journée du patrimoine : Eglise Saint Vivien de 14h00 à 18h00

BRUYÈRES-SUR-OISE : Brocante **brocante**

Samedi 22 et dimanche 23

MOURS : Fête du Boudin **Fête**

Samedi 29 **concert Culture**

BEAUMONT-SUR-OISE : "Nuit Edith Piaf" - Apéritif concert dinatoire et projection du film "la Môme" au Beaumont Palace à 19h00.

SORTIR EN OCTOBRE

Vendredi 5 ou samedi 27 **conférence**

BEAUMONT-SUR-OISE : Conférence "La Route du poisson" à la salle des mariages (renseignements à la bibliothèque au 01.34.70.03.31.)

Samedi 6 **loisirs**

NOINTEL : Soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes à partir de 20h00 à la Salle des fêtes

Dimanche 14 **concert**

BEAUMONT-SUR-OISE : Grand Concert de Michel Delpech Salle Léo Lagrange à 17h30 (réservations en mairie au : 01.30.28.79.75)

BRUYÈRES-SUR-OISE : Concours amical de Pétanque au Boulodrome à 14h30

Samedi 20

BRUYÈRES-SUR-OISE : Concours de chants et Karaoké à l'Espace Lino Ventura à 20h30

Dimanche 21 **Fête**

BEAUMONT-SUR-OISE : Thé dansant animé par Delphine Lemoine et son orchestre à la salle Léo Lagrange à 15h00

SORTIR EN NOVEMBRE

Dimanche 4 **loisirs Salon**

PERSAN : Salon du Modélisme dans la salle Marcel Cachin de 9h30 à 18h00 (entrée libre)

Vendredi 9 **spectacle**

BEAUMONT-SUR-OISE : Soirée Cabaret, numéro de transformiste, de télépathie et imitations avec Eric BAERT, au Beaumont Palace à 21h00 (réservations en mairie au 01.30.28.79.75.)

Samedi 10 **loisirs**

BRUYÈRES-SUR-OISE : Concours de Belote à l'Espace Lino Ventura

Dimanche 18 **Salon**

BEAUMONT-SUR-OISE : Salon du jouet de 8h00 à 17h00 - Salle Léo Lagrange. (Inscriptions et renseignements au 01.30.28.79.75)

NOINTEL : Belote organisée par le Comité des Fêtes, à partir de 14h00, à la Salle des Fêtes

BRUYÈRES-SUR-OISE : Salon des Talents locaux à l'Espace Lino Ventura

Samedi 24 **spectacle**

BEAUMONT-SUR-OISE : Conte en Fête à 20h30 à la Bibliothèque (renseignements bibliothèque au 01.34.70.03.31)

Vendredi 30 **spectacle**

BEAUMONT-SUR-OISE : Théâtre présenté par la compagnie l'Oreille en Verre, "Le Médecin malgré lui" de Molière au Cinéma Beaumont Palace, séance tout public à 21h00 (renseignements et réservations au 01.53.72.93.49 - www.loreilleenverre.com) : 15 euros adultes et 8 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

SORTIR EN DECEMBRE

Dimanche 2 **spectacle**

BEAUMONT-SUR-OISE : Théâtre présenté par la compagnie l'Oreille en Verre, "Le Médecin malgré lui" de Molière au Cinéma Beaumont Palace, séance tout public à 21h00 (renseignements et réservations au 01.53.72.93.49 - www.loreilleenverre.com) : 15 euros adultes et 8 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

Vendredi 7 **spectacle**

BEAUMONT-SUR-OISE : Théâtre d'ombre pour Enfant à 18h00 à la Bibliothèque (renseignements bibliothèque au 01.34.70.03.31)

Dimanche 9 **concert**

BEAUMONT-SUR-OISE : Concert D'Elodie FREGÉ, salle Léo Lagrange à 17h30 (réservations en mairie au 01.30.28.79.75)

Samedi 15

NOINTEL : Sortie de fin d'année organisée par le Comité des Fêtes

BEAUMONT-SUR-OISE : Noël au Château, chants de Noël avec l'Harmonie Municipale de Beaumont-sur-Oise, Conte pyromélodique, arrivée du Père Noël et distribution de chocolats aux enfants et de vin chaud et de marrons chauds pour les adultes à la Place du Château à partir de 17h00

Lundi 31 **Fête**

NOINTEL : Réveillon de la Saint Sylvestre à 21h00 - Salle des Fêtes.